

Dijon, le 17 janvier 2022

**CALENDRIER DES FORMATIONS 2022**  
**1ERE SESSION**

**POUR DES RAISONS SANITAIRES LIEES AU CORONAVIRUS, LE NOMBRE DES PERSONNES,  
DANS LA SALLE, EST LIMITE A 7 MAXIMUM, CE QUI NOUS A AMENES A PROGRAMMER  
2 FOIS CERTAINS MODULES**

Jeudi 10 Février	INIT	Initiation à l'expertise	Yves DESCAMPS Vice-Président de la Compagnie en charge de la formation
Jeudi 3 Mars	DEON	Déontologie de l'Expert de justice	Yves DESCAMPS Vice-Président de la Compagnie en charge de la formation
Jeudi 17 Mars	MEMC1	Mission d'expertise en matière civile Module 1	Yves DESCAMPS Vice-Président de la Compagnie en charge de la formation
Jeudi 14 Avril	CFE	Comptabilité et fiscalité de l'Expert	Odile PICHAT Expert-Comptable et Membre du C. A. de la Compagnie d'Experts
Jeudi 07 Avril	MEMC1	Mission d'expertise en matière civile Module 1	Yves DESCAMPS Vice-Président de la Compagnie en charge de la formation
Jeudi 28 Avril	OPAL	OPALEXE	John DE LA CRUZ Expert Informatique et Membre du C.A. de la Compagnie d'Experts
Jeudi 5 Mai	MEMC2	Mission d'expertise en matière civile Module 2	Yves DESCAMPS Vice-Président de la Compagnie en charge de la formation
Jeudi 12 Mai	MEMC2	Mission d'expertise en matière civile Module 2	Yves DESCAMPS Vice-Président de la Compagnie en charge de la formation
Jeudi 19 Mai	TRAD	Traducteur - Interprète	Aurélia FIRESCU DIOT Expert Traductrice – Interprète et Membre du C.A. de la Compagnie d'Experts
Jeudi 2 Juin	MEMC3	Mission d'expertise en matière civile Module 3	Yves DESCAMPS Vice-Président de la Compagnie en charge de la formation
Jeudi 9 Juin	CHORUS	CHORUS	John DE LA CRUZ Expert Informatique et Membre du C.A. de la Compagnie d'Experts
Jeudi 30 Juin	MEMC3	Mission d'expertise en matière civile Module 3	Yves DESCAMPS Vice-Président de la Compagnie en charge de la formation

✦ Les cours ont lieu de **14 h 00 à 16 h 30** ou plus pour le jour indiqué.

✦ Pour vous inscrire, renvoyez dès que possible la convention que vous aurez signée, accompagnée de votre règlement (**établir un chèque par cours**). Vous recevrez une confirmation d'inscription quelques semaines avant le cours choisi.

✦ Le coût de la séance est de **100 €** pour les non-adhérents.

✦ Il est de **80 €** pour les Experts **nouvellement inscrits** pour 3 ans et les adhérents à la **Compagnie d'Experts**. Cette somme reste acquise en cas de désistement non justifié par un cas de force majeure. Les chèques sont encaissés au fur et à mesure. Cette formation est susceptible d'être prise en charge par l'organisme paritaire collecteur dont vous relevez. Il vous appartient de faire les démarches nécessaires.